

## Protection de la petite enfance : un enjeu pour demain !



La notion de danger reste une idée sérieuse, grave, tant les risques et conséquences d'actes posés à l'endroit des enfants peuvent avoir des conséquences dramatiques. Mais cette notion reste néanmoins subjective. Considérer un enfant en danger nécessite de prendre en compte le contexte de son évolution, son environnement familial et, surtout, son âge.

Dès lors, bien sûr que tout enfant doit être protégé. Mais nous savons que la vulnérabilité de l'enfant sera d'autant plus accrue que nous aurons à faire à un tout petit. Il sera d'autant plus fragile dans son intégrité physique et psychique qu'il sera nourrisson.

C'est donc souvent une urgence absolue que de protéger ces tout petits de 0 à 3 ans.

La prise en charge de la toute petite enfance, dans le droit commun en France, fait l'objet, on le sait, d'une prévention et d'une protection dédiée au travers, notamment, des services de la PMI, mais également de nombreux dispositifs ayant pu émerger çà et là. L'existence de ces structures est primordiale et constitue un socle indispensable.

Les services du département et le secteur associatif habilité ont quant à eux répondu à la prise en charge ou à l'accompagnement de ces enfants dans le cadre des structures autorisées dans le cadre législatif : AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert), AED (Aide Educative à Domicile), MJAGBF (Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial), pouponnières,...

L'ADAEA, au travers notamment de ses services d'AEMO et DPF (Délégué aux Prestations Familiales) n'a pas failli à son engagement et accompagne depuis toujours de très jeunes enfants. Cet accompagnement requiert un savoir-faire, des compétences que l'institution et les professionnels n'ont eu de cesse de développer.

Mais, aujourd'hui, nous sommes à la croisée des chemins. L'AEMO généraliste et l'approche restrictive autour du financier peuvent-elles suffire ? Assurément non !

Pour apporter des réponses ciblées, il convient de créer des mesures adaptées, spécifiées, spécialisées. Il y a nécessité d'accompagner encore plus les professionnels dans le développement de nouvelles compétences. Nous avons l'obligation d'engager un vrai travail partenarial, pour faire en sorte que tous les acteurs, au sens large, qui concourent à la protection du petit enfant, travaillent de conserve dans ce dessein.

Aussi, au travers de cette matinée d'étude, nous allons nous attacher aux besoins fondamentaux de l'enfant et mesurer ce qui peut et doit lui être apporté en terme de réponses concrètes.

Nous allons également tenter de cerner ce qu'il convient de proposer en terme d'outil institutionnel et d'organisation partenariale, afin de faire en sorte que les usagers, enfants et familles, bénéficient du meilleur soutien et étayage possible. Ce n'est qu'avec cette volonté que nous pourrions parvenir à véritablement répondre à cette impérieuse nécessité !

### Programme de la matinée

● 9h00 : **Café d'accueil**

● 9h30 : **Mot d'accueil**

- Hugues NAUROY, Président de l'ADAEA.

● 9h35 : **Présentation de la matinée et mise en perspective de la réflexion**

- Jean-Pierre MAHIER, Directeur Général de l'ADAEA.
- Stéphane CORBIN, Sociologue, animateur.

● 9h45 : **Intervention d'ouverture**

*Au travers des différents textes législatifs, ainsi qu'au travers de sujets de société, on semble découvrir, voire redécouvrir les besoins fondamentaux de l'enfant. Les besoins fondamentaux du nourrisson et, particulièrement le lien à son environnement proche et élargi, sont d'autant plus prégnants que les enjeux de son développement sont présents. Pour nous éclairer sur cette question, nous avons fait appel à un spécialiste en la matière.*

- Docteur Fabrice ZANELLO, Pédiopsychiatre, Médecin Directeur du centre de guidance - ACSEA 14.

● 10h45 : **Pause**

● 11h00 : **Table ronde**

*Face aux enjeux de la toute petite enfance, le dialogue est assurément nécessaire et doit consacrer le partage et le partenariat. A la fois pour illustrer cette aspiration et faire émerger les questionnements inhérents à la création de nouveaux dispositifs, nous avons invités des acteurs incontournables sur ces sujets, qu'ils soient locaux ou témoins d'expériences réussies dans le paysage national.*

- Christina MEDICI, Juge des enfants - Evreux.
- Hervé PARRA, Directeur de l'AEID, dispositif de Milieu Ouvert à destination des 0-6 ans - AGEF 33.
- Docteur Guillaume PETIT, Médecin Coordinateur de la PMI - Conseil Départemental de l'Eure.
- Martine PETITPAIN, Chef de Service de La Marelle, dispositif d'AEMO petite enfance - AVVEJ 92.
- Véronique PEYRONNET, Directrice Enfance Famille - Conseil Départemental de l'Eure.
- Jean-Pierre MAHIER, Directeur Général de l'ADAEA.

● 12h30 : **Cocktail de clôture**